

Cadre juridique :

Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes codifiée aux articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une permission de voirie ou un permis de stationnement délivrée à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

Demandeur :	
Description de l'emplacement : <ul style="list-style-type: none"> • Commune • Catégorie de route • RD • PR 	REAUVILLE 1 ^{ère} catégorie RD 541 PR 12 + 570
Type de véhicule :	
Annexe au véhicule : <ul style="list-style-type: none"> • groupe électrogène • ... 	
Préservation de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> • tri sélectif • types de contenants distribués 	
Type de produits : <ul style="list-style-type: none"> • locaux • fait maison • fruits et légumes • pizzas • autres 	
Surface occupée (en m ²) :	
Fréquence de l'occupation (maxi 1 an) : <ul style="list-style-type: none"> • période • jours • horaires 	
Montant de la redevance (en fonction de la catégorie de route) : Catégorie de route 1 : 5€ / m ² / mois Catégorie de route 2 : 4€ / m ² / mois Catégorie de route 3, 4, 5, Voie Verte : 2€ / m ² / mois	Catégorie de route : 1 Montant de la redevance : 5€ x (m ² occupés) x (nbre de mois d'occupation)

Dossier de candidature :

- un courrier comprenant une proposition argumentée permettant au Département de comprendre sa motivation
- le numéro SIRET (société)
- une attestation d'assurance couvrant l'activité

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : **22 JANVIER 2021 A 12H00**

Le dossier peut être remis :

- **par voie électronique à l'adresse suivante :** pegdp@ladrome.fr (à privilégier)
- **sous pli ou en main propre à l'adresse suivante :**
Département de la Drôme
Direction des Déplacements / Pôle EGDP
1, place Manouchian – BP 2111
26021 VALENCE Cedex

Critère de sélection : Les critères de sélection seront adaptés à chaque situation et portés à la connaissance des candidats en amont de leur proposition.